

**Pour un développement égalitaire
sur l'île de Montréal : l'analyse différenciée
selon les sexes**



Recherche et rédaction : Winnie Frohn, Monique Gauvin, Lyne Kurtzman, Ginette Lévesque, Anne Michaud, Basma Osama, Élyse Tremblay

Révision : Isabelle Chagnon

Conception graphique et infographie :
Denise Cotte et Claude Lafrance

Distribution :

Relais-femmes
110, rue Sainte-Thérèse, bureau 301
Montréal (Québec) H2Y 1E6
Téléphone : (514) 878-1212
Télécopieur : (514) 878-1060
Courriel : relaisf@cam.org

Pour information :

Comité Femmes et développement régional du Conseil régional de développement de l'île de Montréal
1555, rue Peel, bureau 1100
Montréal (Québec) H3A 3L8
Téléphone : (514) 842-2400
Télécopieur : (514) 842-4599



La publication du présent document a pu être réalisée grâce à la participation financière du ministère des Affaires municipales et de la Métropole.

ISBN-2-9806761-1-X

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2000

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2000

Avant-propos

Le présent document s'adresse à tous ceux et à toutes celles qui participent au développement de l'île de Montréal. Il a été élaboré à l'intention des membres et des partenaires du Conseil régional de développement de l'île de Montréal (CRDÎM), organisme de concertation ayant pour mission spécifique le développement économique, social et culturel de la région dans une perspective de développement durable. Il a pour objectif d'inciter les différents acteurs locaux et régionaux à entreprendre des actions concrètes visant l'égalité entre les femmes et les hommes au moyen d'un outil appelé l'analyse différenciée selon les sexes. Il vise ainsi à soutenir l'action de ceux et de celles qui œuvrent au quotidien dans les différentes sphères du développement régional et local, que ce soit à l'intérieur des municipalités, des réseaux de l'éducation, de la santé et de la main-d'œuvre, des milieux des affaires, syndical et de la culture, ou dans le mouvement communautaire, les groupes de femmes, les Centres locaux de développement de développement (CLD), etc.

Initiative du comité Femmes et développement régional du CRDÎM, la production de ce document est le résultat d'un travail réalisé en partenariat avec Relais-femmes, lieu de concertation, de recherche et de formation en matière de condition des femmes, et avec le Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal.

Table des matières

Avant-propos	3
Introduction	7
Une égalité de droit, mais... où en sommes-nous dans les faits ?	7
L'ADS, un outil pour les paliers local et régional	9
L'engagement du CRDÎM en matière d'égalité entre les femmes et les hommes	11
La cinquième orientation de la Politique en matière de condition féminine	11
Le comité Femmes et développement régional	11
La politique sur la place des femmes dans le développement de l'île de Montréal	12
L'analyse différenciée selon les sexes : une approche pour atteindre l'égalité	13
L'intégration de l'ADS à toutes les étapes d'un processus	14
Déterminer la problématique	15
Procéder à la collecte des données	16
Faire l'analyse des données	19
Élaborer des axes d'intervention et des moyens d'action	21
Procéder à l'évaluation	22
Les conditions de succès pour l'application de l'analyse différenciée selon les sexes	23
L'engagement des hautes instances	23
Changer les façons de voir et de faire	23
Le partenariat	24
L'allocation et le réaménagement des ressources	24
Conclusion	25
Pour un développement égalitaire	25
Bibliographie	26

Introduction

■ Une égalité de droit, mais... où en sommes-nous dans les faits ?

La situation des femmes au Québec a connu de grands changements au cours des dernières décennies. D'abord citoyennes de second ordre, les femmes ont peu à peu acquis des droits, et leur égalité avec les hommes est aujourd'hui reconnue dans les chartes et les législations. Ainsi, depuis 1940, tout comme leurs pères, leurs maris et leurs frères, les femmes votent aux élections provinciales. Traditionnellement agricultrices, religieuses, domestiques, ménagères et mères au foyer, elles sont maintenant nombreuses à avoir pris le chemin du travail rémunéré « à l'extérieur », si bien qu'elles représentent aujourd'hui 45 % de la main-d'œuvre et qu'elles dirigent près du tiers des entreprises québécoises. Sur la scène politique, on ne s'étonne plus désormais de voir des femmes mairesses, députées ou ministres.

Pourtant, il existe encore, dans les faits, de grandes inégalités entre les femmes et les hommes. Un portrait comparatif de la situation socio-économique des résidants et résidentes de l'île de Montréal¹ fait état de plusieurs de ces inégalités, qui persistent malgré le fait que, sur le plan juridique, les femmes soient désormais les égales des hommes. Ainsi, le revenu moyen des femmes de l'île représente 68 % du revenu moyen des hommes. Un peu moins présentes que les hommes sur le marché du travail, les femmes demeurent majoritairement concentrées dans les grandes catégories professionnelles les plus faiblement rémunérées, soit le travail de bureau, les services et la vente. Beaucoup plus que les hommes, elles sont touchées par les aléas du travail précaire; 53 % des femmes occupent un emploi à temps partiel, comparativement à 44 % des hommes. De plus, c'est encore majoritairement sur les femmes que reposent les responsabilités parentales et les tâches domestiques. Sur l'île de Montréal, 85 % des familles

Égalité de droit versus égalité de fait : la difficile cohérence entre les principes et la réalité

L'égalité de droit signifie qu'au regard des lois, des règlements et des politiques, les hommes et les femmes jouissent des mêmes droits et possibilités dans toutes les sphères de la vie. Ainsi, que l'on soit un homme ou une femme, être égal en droit signifie que l'on bénéficie du même droit de postuler un emploi, de se présenter en politique ou de demander du financement pour démarrer une entreprise.

L'égalité de fait se définit dans un rapport de cohérence avec l'égalité de droit. Elle pose comme exigence des conditions sociales, économiques, politiques et culturelles égales pour les deux sexes. Ainsi, l'égalité de fait signifierait que les hommes et les femmes sont proportionnellement représentés dans toutes les catégories d'emploi et fonctions politiques, ont des revenus équivalents et jouissent, dans les faits, du même accès au crédit. L'égalité de fait signifierait aussi que les hommes et les femmes partagent également les responsabilités familiales et les tâches domestiques.

En matière de développement, il faut donc considérer que, malgré des avancées notables au chapitre des droits, les femmes sont encore loin d'une égalité de fait avec les hommes. Même si elles jouissent du même statut juridique, elles ne bénéficient pas nécessairement des mêmes conditions pour exercer pleinement leurs droits et pour contribuer au développement. Il faut donc tenir compte du fait que leurs conditions sont différentes.

1. Lise MOISAN, *Êtes-vous du genre ? Un portrait comparatif de la situation socio-économique des femmes et des hommes de l'île de Montréal*, Conseil régional de développement de l'île de Montréal, comité Femmes et développement régional, 2000, 96 p.

monoparentales sont dirigées par des femmes. Dans le domaine politique, bien qu'elles constituent 52 % de la population de Montréal, elles n'occupent que 24 % des sièges dans les 29 conseils municipaux de l'île.

À l'échelle internationale, malgré des avancées, on constate le même phénomène. L'égalité des droits n'a pas entraîné automatiquement une égalité de fait. En effet, en 1975, à l'occasion de l'Année internationale de la femme, l'Organisation des Nations Unies (ONU) rendait publics les résultats d'une vaste étude réalisée par le Bureau international du travail (BIT) montrant qu'à l'échelle planétaire, les femmes fournissaient 66 % de toutes les heures travaillées annuellement, touchaient 10 % des revenus d'emploi et possédaient moins de 1 % de « l'avoir productif mondial ». Vingt ans plus tard, en 1995, le Rapport sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le Développement évalue qu'à l'échelle planétaire, 70 % des 1,3 milliard d'êtres humains vivant dans la pauvreté sont de sexe féminin.

Au cours des dernières décennies, le mouvement des femmes, soutenu par d'autres mouvements sociaux, tels le mouvement syndical et les groupes de défense des droits humains, a amené plusieurs pays du monde à inscrire l'égalité entre les hommes et les femmes au nombre de leurs préoccupations. Ces pays, dont le Canada, ont pris des engagements et se sont dotés d'outils et de mécanismes étatiques visant l'égalité entre les sexes. Pour sa part, en 1993, le Québec adoptait la Politique en matière de condition féminine et, en 1997, inscrivait l'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes appliquée aux pratiques gouvernementales à son Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises. C'est dans la foulée de ces différentes initiatives étatiques que les instances locales et régionales sont à leur tour invitées à utiliser l'analyse différenciée selon les sexes, que nous appellerons l'ADS, comme outil pour un développement égalitaire.

■ L'ADS, un outil pour les paliers local et régional

Est-il nécessaire de souligner que les paliers régional et local constituent des niveaux cruciaux en matière de développement puisque leur action exerce un impact direct sur la vie des citoyens et des citoyennes ? Les services municipaux, les CLSC, les hôpitaux, les écoles, les collèges, les universités, les entreprises, les syndicats, les centres locaux d'emploi, les centres locaux de développement, les organismes communautaires et les groupes de femmes sont autant de lieux où, quotidiennement, les réalités se vivent et les besoins se façonnent, et où s'expriment les choix, souvent distincts, des femmes et des hommes. Il est donc important que, dans ces lieux, les divers acteurs et actrices intègrent la perspective de l'égalité entre les sexes dans leurs objectifs et leurs pratiques de développement, et s'outillent de l'ADS pour y parvenir.

En première partie du présent document, nous rappellerons ce qui a conduit le CRDÎM à se doter d'une politique prônant l'application de l'analyse différenciée selon les sexes aux pratiques du développement local et régional. En deuxième partie, nous expliquerons en quoi l'analyse différenciée selon les sexes constitue un outil favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous suggérerons une façon d'intégrer cette approche aux étapes habituelles de tout processus d'élaboration de politiques, de programmes ou de projets de développement; nous ferons également état des conditions nécessaires à la réussite de son intégration aux pratiques du développement local et régional. Nous conclurons sur l'importance d'intégrer l'ADS aux politiques, programmes et projets des instances locales et régionales de l'île de Montréal afin de favoriser un développement égalitaire.

L'ADS étant encore peu répandue, en particulier aux niveaux local et régional, il ne nous a pas été possible d'en faire une présentation qui soit élaborée sur la base de nombreuses expérimentations. Ce premier document que nous produisons sur le sujet n'a donc pas la prétention d'être complet et définitif. Il se veut un effort de départ, qui s'enrichira des expérimentations à venir, ce qui nous permettra de créer des outils complémentaires.

L'engagement du CRDÎM en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

■ La cinquième orientation de la Politique en matière de condition féminine

En 1993, le gouvernement du Québec se dote d'une Politique en matière de condition féminine qui comporte quatre orientations. Considérées comme des conditions d'égalité entre les femmes et les hommes, ces orientations visent l'autonomie économique des femmes, le respect de leur intégrité physique et psychologique, l'élimination de la violence à leur endroit ainsi que la reconnaissance et la valorisation de leur apport collectif. Quatre ans plus tard, en 1997, une nouvelle orientation s'ajoute à la politique. Cette cinquième orientation vise à assurer leur place aux femmes dans le développement des régions. Elle comporte deux grands axes : la représentation équitable des femmes au sein des instances locales et régionales et la prise en compte des intérêts et des réalités spécifiques des femmes et des hommes par les instances locales et régionales. L'engagement du CRDÎM en matière d'égalité entre les femmes et les hommes fait écho à cette cinquième orientation gouvernementale.

■ Le comité Femmes et développement régional

En décembre 1997, le CRDÎM crée le comité Femmes et développement régional, composé de représentantes en provenance de divers milieux. Le comité se donne pour objectif de participer à l'amélioration des conditions de vie des femmes de la région de l'île de Montréal par le développement économique, social, culturel et politique, dans une perspective de développement durable. Plus spécifiquement, dans le droit fil de la cinquième orientation du gouvernement du Québec, il se donne comme mandats, d'une part de promouvoir la présence paritaire des femmes et des hommes aux instances locales et régionales de développement et, d'autre part, de favoriser l'intégration et la prise en compte, par ces instances, des intérêts et des besoins

Le Conseil régional de développement de l'île de Montréal (CRDÎM) a été constitué en 1994 pour stimuler le développement économique, social et culturel de l'île et pour assurer la programmation et la coordination du développement sur le territoire de l'île. Le CRDÎM regroupe des représentants et des représentantes des instances politiques et des divers organismes qui œuvrent au développement économique, social et culturel de l'île de Montréal. Ainsi, ses membres sont des élus et élus municipaux et provinciaux; des représentants et représentantes socio-économiques issus des milieux des affaires, syndical, communautaire, des arts et de la culture; des représentants et représentantes des organismes dispensateurs de services publics du réseau de l'enseignement primaire et secondaire, collégial et universitaire, de la Régie régionale de la santé et des services sociaux et de la direction régionale d'Emploi-Québec. Le CRDÎM compte également un grand nombre d'organismes partenaires qui sont régulièrement consultés et qui participent à ses activités ainsi qu'à divers comités de travail.

Les quatre grands mandats du CRDÎM sont la concertation, la planification, la fonction de conseiller et l'administration. Ainsi, le CRDÎM travaille tout d'abord à favoriser la concertation entre ses membres et partenaires. Fort de cette concertation, il voit également à définir la problématique du développement de la région, à adopter un plan stratégique définissant les axes de développement et les priorités régionales, à négocier et à conclure une entente cadre avec le gouvernement de même que des ententes spécifiques avec les ministères, les organismes gouvernementaux concernés et d'autres partenaires. De plus, il conseille, donne des avis et fait des recommandations au ministère des Affaires municipales et de la Métropole (duquel il relève) et à d'autres ministères concernés sur tout ce qui touche le développement de la région. Enfin, il administre les sommes qui lui sont confiées par le gouvernement du Québec pour la réalisation de tout projet de développement régional, assure un suivi et, périodiquement, procède à une évaluation de ses actions régionales.

POLITIQUE SUR LA PLACE DES FEMMES DANS LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÎLE DE MONTRÉAL (CRDÎM)

■ LES PRINCIPES

- *Les droits et libertés*
Le CRDÎM affirme que sa mission doit s'exercer dans le respect des droits et libertés de la personne.
- *L'égalité entre les femmes et les hommes et l'équité*
Le CRDÎM reconnaît l'égalité entre les femmes et les hommes et traite tous les individus équitablement.
- *La représentation paritaire*
Le CRDÎM encourage la pleine participation des femmes aux instances de développement régional et local sur l'île de Montréal; il s'engage à appliquer des mesures à ses propres instances; il s'engage également à développer et à soutenir des initiatives pour intensifier cette participation.
- *La prise en compte des intérêts et des réalités des femmes*
Le CRDÎM reconnaît l'existence d'inégalités socio-économiques entre les femmes et les hommes de l'île de Montréal; il s'engage à appliquer des mesures, à développer et à soutenir des initiatives visant l'égalité et l'équité.

■ LES CHAMPS D'APPLICATION

Le CRDÎM intègre sa Politique sur la place des femmes dans le développement de l'île de Montréal à sa vision, à ses autres politiques, aux activités qu'il gère et qu'il subventionne de même qu'à sa structure.

■ LES MESURES*

Concernant la représentation :

- *Le CRDÎM favorise les formules d'alternance et de coprésidence homme-femme à chacune de ses instances.*
- *Le CRDÎM vise l'objectif de 50 % de représentation de femmes pour chacune de ses instances, et incite ses collègues et organismes membres à partager cet objectif.*
- *Le CRDÎM maintient le comité permanent Femmes et développement régional.*
- *Le CRDÎM tient compte du principe de la représentation paritaire dans son processus d'embauche.*

Concernant la prise en compte des intérêts et des réalités des femmes :

- *Le CRDÎM se donne les moyens d'appliquer la méthode de l'analyse différenciée selon les sexes aux projets et aux programmes qu'il élabore et il encourage ses partenaires à faire de même.*
- *Le CRDÎM outille et incite les promoteurs des projets qu'il subventionne à appliquer la méthode de l'analyse différenciée selon les sexes.*
- *Le CRDÎM procède à l'évaluation de la politique et de ses résultats.*

* Ces mesures ne sont pas limitatives

Avril 1999

spécifiques des femmes du territoire. C'est dans le cadre de ce second mandat que le comité préconise l'application de l'analyse différenciée selon les sexes aux pratiques de développement local et régional.

■ La politique sur la place des femmes dans le développement de l'île de Montréal

Au printemps 1999, donnant suite à une recommandation du comité Femmes et développement régional, le CRDÎM adopte la Politique sur la place des femmes dans le développement de l'île de Montréal. Par cette politique, le CRDÎM adhère formellement aux principes de la cinquième orientation gouvernementale. Pour actualiser le principe de la prise en compte des intérêts et des réalités des femmes, le CRDÎM entend intégrer l'analyse différenciée selon les sexes à l'intérieur de ses pratiques et, en tant que chef de file du développement régional de l'île de Montréal, s'engage à inciter ses partenaires à faire de même et à les outiller pour l'application de cette approche aux réalités du développement régional.

L'analyse différenciée selon les sexes : une approche pour atteindre l'égalité

L'analyse différenciée selon les sexes est une approche dont la particularité est de prendre constamment en compte les réalités différentes que vivent les femmes et les hommes en raison de leurs expériences particulières et de l'influence des rôles sociaux. Cette approche s'applique dès le début de tout processus de planification et d'élaboration de politique, de programme ou de projet de développement. L'analyse différenciée selon les sexes permet de rechercher, d'évaluer et d'élaborer des stratégies tenant compte des différences et visant le redressement des écarts entre les femmes et les hommes; elle permet également de concevoir la mise en œuvre de ces stratégies. Elle demande de prévoir à l'avance les impacts ou les effets différents que pourront avoir les politiques, programmes et projets sur les femmes et les hommes. L'analyse différenciée intervient également au moment de l'évaluation en suggérant de mesurer les résultats en fonction de l'objectif de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Diverses approches qui prennent en compte les différences entre les sexes

Déjà, au début des années 1970, des organismes œuvrant en coopération internationale élaborent l'approche genre et développement, qui tient compte de la place des femmes et des hommes dans l'économie et le développement sous l'angle de la division sexuelle du travail. Cette approche, dont l'objectif consiste à améliorer les conditions de vie des femmes, cherche aussi à expliquer les causes de la pauvreté des femmes et de la non-valorisation de leur travail ainsi qu'à comprendre les mécanismes qui font en sorte que leur contribution économique demeure le plus souvent ignorée ou sous-évaluée.

Sur la scène internationale, en 1995, lors de la Quatrième conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, tenue à Beijing, 181 États déterminent plusieurs domaines critiques en regard de l'égalité entre les femmes et les hommes, dont la pauvreté, l'éducation, la santé, la violence, l'économie, le pouvoir et la prise de décision ainsi que les mécanismes institutionnels. Ces États s'engagent alors à mettre en place des mesures afin d'intégrer l'approche dite « de genre » dans le processus d'élaboration des lois, des politiques et des programmes. Aux termes de cette approche, il faut effectuer une analyse de l'incidence des lois, politiques et programmes sur les femmes et sur les hommes avant toute prise de décision de principe².

L'année suivante, en juin 1996, les 187 états membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) se rassemblent à Istanbul pour y adopter le Programme pour l'habitat (Habitat II, dit le Sommet des villes). Une série d'engagements sont pris relativement à l'égalité entre les hommes et les femmes³. Ces engagements visent à assurer la pleine et égale participation des femmes au développement des villes, à implanter l'approche différenciée selon les sexes dans l'ensemble de la planification et du développement urbain à l'échelle locale, et à établir un partenariat étroit entre les autorités locales, les groupes de femmes, les groupes communautaires et les autres actrices et acteurs concernés.

Par la suite, les associations des pouvoirs locaux reprennent à leur compte les engagements liés à l'égalité des sexes pour s'assurer de leur mise en œuvre à l'échelle locale. Ainsi, en 1998, l'Union mondiale des villes et des pouvoirs locaux (IULA) adopte et diffuse la Déclaration mondiale sur les femmes dans le gouvernement local⁴. Depuis, cette déclaration a été ratifiée par un grand nombre de villes et d'instances locales, dont la Ville de Montréal et la Fédération canadienne des municipalités. Ce faisant, celles-ci ont adhéré à l'objectif visant la mise en œuvre de l'approche intégrée de l'égalité, que l'on désigne également sous le nom de mainstreaming.

2. NATIONS UNIES, *Programme d'action de la Quatrième conférence mondiale des femmes*, Beijing, 1995.

3. NATIONS UNIES, *Programme pour l'habitat*, rapport de la conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), Istanbul, juin 1996, paragr. 46.

4. UNION INTERNATIONALE DES VILLES ET DES POUVOIRS LOCAUX (IULA), *Déclaration mondiale sur les femmes dans le gouvernement local*, Harare, 1998. On peut trouver cette déclaration sur le site Internet www.iula.org.

Élaboré par le Conseil de l'Europe à la fin des années 1990, le *mainstreaming* est une approche qui prend en compte les différences entre les deux sexes afin que l'égalité devienne non seulement une réalité de droit mais également une réalité de fait. Cette approche engage et responsabilise l'ensemble de l'appareil de l'État. Elle consiste à organiser et à réorganiser, à améliorer et à évaluer tous les processus de prise de décision en y incorporant la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle vise tous les domaines et tous les niveaux concernés par la mise en place de politiques.

Au Canada, dans le cadre des engagements pris lors de la conférence tenue à Beijing (1995), le gouvernement se fixe entre autres l'objectif d'instaurer *l'analyse comparative entre les sexes* dans tous les ministères et organismes fédéraux. « L'analyse comparative entre les sexes est un processus qui évalue les répercussions différentes des politiques, mesures législatives et programmes existants ou proposés sur les femmes et les hommes. Elle permet de mettre en place une politique tout en étant conscient des différences selon le sexe, de la nature des rapports entre les femmes et les hommes et de leurs réalités sociales, attentes et conditions économiques différentes. Il s'agit d'un outil qui permet de comprendre le processus social et de proposer des options éclairées et équitables⁵. »

À Beijing également, le Québec s'engage à « élargir et à renforcer les mécanismes de coordination et de promotion dans les dossiers de la condition féminine afin d'assurer la prise en compte des réalités différentes vécues par les femmes et par les hommes ». Plus tard, à Istanbul (1996), il s'engage « à développer, à expérimenter et à appliquer de façon progressive *l'analyse différenciée selon les sexes* dans l'ensemble des pratiques gouvernementales qui s'y prêtent⁶ ». Enfin, en 1997, le gouvernement du Québec inscrit l'instauration de *l'analyse différenciée selon les sexes* dans les pratiques gouvernementales comme projet mobilisateur du Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises⁷. L'analyse différenciée y est définie comme « un processus qui vise à discerner de façon préventive, au cours de la conception et de l'élaboration d'une politique, d'un programme ou de toute autre mesure, les effets distincts que pourra avoir son adoption sur les femmes et les hommes ainsi touchés, compte tenu des conditions socio-économiques différentes qui les caractérisent⁸ ». À partir de projets pilotes, l'objectif du projet mobilisateur est d'étendre l'application de l'analyse différenciée à l'ensemble des pratiques gouvernementales.

Cette façon de procéder s'inspire, à différents degrés, de diverses approches tenant compte des différences entre les sexes mises au point ailleurs dans le monde ainsi qu'au gouvernement du Canada, au gouvernement du Québec et au niveau municipal.

■ L'intégration de l'ADS à toutes les étapes d'un processus

L'analyse différenciée suggère une grille qui peut s'intégrer à chacune des étapes habituelles de tout processus de planification et d'élaboration de politiques, de programmes ou de projets de développement. Cette grille, qui traverse tout le processus, nous amène à nous questionner sur les aspects suivants :

- La participation sociale : les rôles sociaux traditionnels font-ils en sorte que les femmes et les hommes occupent des positions différentes qui peuvent influencer sur leur capacité de participer à un programme ou à un projet de développement ?
- L'accès aux ressources et aux bénéfices du développement : les femmes et les hommes ont-ils le même accès aux ressources et bénéficient-ils également des bienfaits économiques, sociaux et culturels découlant d'un programme ou d'un projet de développement ?
- La prise de décision, le pouvoir, le contrôle : les femmes et les hommes exercent-ils également leur influence sur le développement des politiques, programmes et projets ?

Cette grille s'applique aux étapes habituelles de tout processus de planification ou d'élaboration de politiques, de programmes ou de projets, qui sont les suivantes :

- déterminer la problématique;
- procéder à la collecte des données;
- faire l'analyse des données;
- élaborer des axes d'intervention et des moyens d'action;
- procéder à l'évaluation.

5. CANADA (GOUVERNEMENT), CONDITION FÉMININE, *Analyse comparative entre les sexes : guide d'élaboration de politiques = Gender-Based Analysis: a guide for policy-making*, Ottawa, Condition féminine Canada, 1996, 31 p.

6. QUÉBEC (GOUVERNEMENT), *L'habitat au Québec – Rapport du Québec présenté à l'occasion de la deuxième conférence des Nations Unies sur les établissements humains, Habitat II, Istanbul, 1996*, p. 51.

7. QUÉBEC (GOUVERNEMENT), SECÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE, *Un avenir à partager. La politique en matière de condition féminine. Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises*, Québec, Secrétariat à la condition féminine, 1997. Ce programme d'action constitue la deuxième étape de la Politique en matière de condition féminine, adoptée en 1993 pour un horizon de 10 ans.

8. Ibid., p. 15.

Abordons maintenant ces étapes une à une. Pour chacune d'elles, nous présenterons tout d'abord quelques questions qui peuvent aider à intégrer l'ADS⁹. Puis, pour concrétiser notre propos, mais sans prétendre à une illustration élaborée et sans faille, nous tenterons de démontrer comment l'ADS pourrait s'appliquer à une problématique précise, celle du soutien au développement de l'entrepreneurship sur l'île de Montréal. Par ailleurs, en marge du texte nous présenterons quelques situations où l'ADS a été appliquée à une étape ou à une autre du processus.

– Déterminer la problématique

Voici quelques questions qui peuvent aider à intégrer l'ADS au moment de déterminer une problématique :

- Y a-t-il des différences entre les femmes et les hommes dans le domaine où l'on se prépare à intervenir ?
- Quelle est la proportion de femmes et d'hommes représentés dans ce domaine ?
- Quelle est leur position dans l'échelle salariale ?
- Quelle est la répartition hommes-femmes dans les différents lieux ou niveaux décisionnels ?
- Y a-t-il eu une évaluation de la situation des femmes en regard des problèmes possibles comme la charge de travail plus lourde liée aux responsabilités familiales, le manque d'accès aux ressources, le champ plus restreint des possibilités ou la participation réduite au processus décisionnel ?
- Les femmes et les hommes ont-ils participé également à l'évaluation des besoins ? A-t-on demandé l'opinion des femmes de la collectivité au sujet de leurs problèmes et de leurs besoins spécifiques ?
- Les femmes et les hommes bénéficient-ils également des ressources ou des services offerts dans le domaine où l'on se prépare à intervenir ?

9. La plupart de ces exemples de questions sont inspirés des ouvrages suivants :

CONSEIL DE L'EUROPE, *L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cadre conceptuel, méthodologie et présentation des bonnes pratiques. Rapport final d'activités du Groupe de spécialistes pour une approche intégrée de l'égalité*, Strasbourg, mai 1998, 92 p., chapitre intitulé « L'approche intégrée de l'égalité en pratique ».

et

Catherine OVERHOLT et al, *Les femmes dans le développement : grille d'analyse des projets*, Kumarian Press, 1985, chapitre intitulé « Cadre d'analyse de Harvard ».

Les différences entre les sexes et les rôles sociaux

Il faut reconnaître qu'il existe des différences entre les femmes et les hommes, différences tenant principalement aux rôles sociaux respectifs qui leur sont assignés. Jusqu'à tout récemment, on attribuait presque exclusivement aux hommes les rôles de producteur, de pourvoyeur et de leader dans la sphère publique, et presque exclusivement aux femmes les rôles liés à la reproduction, aux soins des enfants et à l'entretien domestique, qui relèvent de la sphère privée. Ainsi, pendant longtemps, il a semblé tout naturel que les hommes travaillent « à l'extérieur », assurent les revenus de la famille et président aux destinées de la communauté en y assumant des fonctions politiques, et que les femmes aient la responsabilité des enfants et restent à la maison pour les éduquer, les soigner et entretenir la maisonnée. Si aujourd'hui on observe des changements quant à ces rôles sociaux, il n'en reste pas moins que la division sexuelle du travail demeure une dynamique fondamentale des rapports entre les femmes et les hommes. Au sein de cette dynamique, le travail « à l'extérieur » a plus de valeur que le travail domestique, et l'engagement en politique est plus valorisé que l'action communautaire et sociale. Cette hiérarchie se reflète sur le marché du travail, où il est frappant de constater une forte présence féminine dans des emplois sous-évalués parce que vus comme le prolongement du rôle des femmes à la maison (serveuse, préposée à l'entretien ménager, infirmière, éducatrice, secrétaire, etc.).

Viser l'égalité entre les femmes et les hommes exige de reconnaître l'existence de différences attribuables aux rôles sociaux. Cela implique également de reconnaître que, construits par la société, les rôles sexuels ne sont pas immuables. Ils ont commencé à changer et ils continueront sûrement à se modifier. Deux types d'intervention devraient découler de ces constats. D'une part, il faut créer des programmes permettant aux femmes d'accéder à des domaines traditionnellement réservés aux hommes, programmes qui comporteraient des mesures de soutien spécifiques. D'autre part, il faut prévoir des interventions de nature à revaloriser les rôles et les tâches traditionnellement assumés par les femmes.

D'emblée, la manière de déterminer une problématique en intégrant l'ADS exige de remettre en question la présomption selon laquelle les problématiques seraient neutres, c'est-à-dire asexuées. Autrement dit, il s'agit d'abord de vérifier si, en regard de la problématique, les réalités des femmes et celles des hommes peuvent être différentes compte tenu de leurs expériences particulières et de l'influence des rôles sociaux. Il s'agit également d'intégrer à la problématique l'objectif de l'égalité entre les sexes. Cette façon de poser la problématique influera sur le choix des données à recueillir pour dresser le portrait de la situation.

Prenons l'exemple du soutien au développement de l'entrepreneuriat. Cette problématique suppose la mise en place de programmes ou de mesures qui s'adresseront aux entrepreneurs. Intégrer l'ADS au moment de déterminer la problématique impliquerait de considérer que la réalité des femmes et des hommes entrepreneurs n'est probablement pas la même; cela voudrait également dire que les mesures et programmes de soutien devraient viser à soutenir également les femmes et les hommes et à redresser les écarts. Cela amènerait à poser des questions telles que celles-ci : Y a-t-il autant de femmes que d'hommes entrepreneurs ? Est-ce qu'elles et ils évoluent dans des secteurs distincts ? Est-ce que la taille de leurs entreprises, leurs chiffres d'affaires et leurs profits sont comparables ? Compte tenu du fait qu'elles consacrent en général plus de temps que les hommes aux responsabilités familiales, les femmes investissent-elles autant de temps que les hommes dans leur entreprise ? Étant donné que les femmes ont, en général, des revenus sensiblement inférieurs à ceux des hommes, ont-elles le même accès au financement ?

Il s'agirait en somme, dès le départ, de ne pas supposer que les conditions favorisant le développement d'une entreprise seront les mêmes pour les femmes que pour les hommes.

– Procéder à la collecte des données

Voici quelques questions qui peuvent aider à intégrer l'ADS lors de la collecte des données :

- Quelles sont les statistiques dont on dispose ?
- Sont-elles suffisamment complètes pour analyser les réalités différentes des hommes et des femmes ?
- Sont-elles ventilées selon les sexes ?
- Suivant les contextes : les statistiques tiennent-elles compte d'autres variables, telles que l'âge, l'ethnie, les revenus, le statut civil ?
- Où peut-on trouver des données ventilées selon les sexes ?

L'analyse différenciée comporte deux exigences en matière de collecte des données : premièrement, un choix des données qui tient compte des expériences particulières des femmes et des hommes et de l'influence possible des rôles sociaux et, deuxièmement, la ventilation des données selon le sexe.

Le choix des données

Le choix des données nécessaires pour dresser le portrait d'une situation découle, comme nous l'avons mentionné précédemment, de la façon dont on aura déterminé la problématique. À un portrait de situation « traditionnel », l'ADS ajoutera des données liées aux expériences particulières des femmes et des hommes et à l'existence des rôles sociaux qui peuvent influencer sur les réalités des unes et des autres. Ces données fourniront l'information nécessaire, à l'étape suivante, pour analyser l'influence des rôles sociaux sur la problématique.

Reprenons notre exemple de l'entrepreneurship. Pour déterminer les besoins des femmes et des hommes entrepreneurs en matière de soutien au développement d'une entreprise, nous devons tracer leur portrait. Outre les données habituelles telles que l'âge, la formation et les revenus, l'ADS commanderait d'ajouter au portrait de situation des données relatives aux rôles sociaux, comme par exemple le nombre moyen d'enfants à la maison et le taux de monoparentalité.

La ventilation des données selon les sexes

Pour être en mesure de tenir compte des différences entre les femmes et les hommes, il va sans dire qu'il faut, en tout temps, s'assurer que les données sont ventilées selon les sexes. Seule cette ventilation permettra d'établir des comparaisons entre la situation des femmes et celle des hommes, de déterminer les inégalités et de fixer des objectifs de redressement des écarts.

Où trouver des données ventilées selon les sexes ?

Des sources de données qui existent déjà

Il existe plusieurs organismes où l'on peut trouver des données ventilées selon les sexes¹⁰. On trouve un nombre impressionnant de données compilées et traitées à Statistique Canada, qui procède à tous les cinq ans au recensement canadien. Ces données fournissent de l'information sur les caractéristiques de la population et des familles, l'âge, le sexe, l'origine ethnique, l'activité sur le marché du travail, etc. D'ailleurs, c'est à partir des données de Statistique Canada que le comité Femmes et développement régional du CRDÎM a réalisé un portrait comparatif de la population de l'île de Montréal¹¹. Depuis le dernier recensement, Statistique Canada s'intéresse aux activités de travail non rémunéré, données importantes quand on s'intéresse aux rôles sociaux. Ces données portent entre autres sur le nombre d'heures accordées aux travaux ménagers ainsi que le nombre d'heures consacrées au soin des enfants et des personnes âgées. Des entreprises et des associations compilent également des données pouvant être utiles.

De nouvelles sources de données

Un autre moyen de se procurer des données est d'en créer de nouvelles à l'aide d'études, d'enquêtes et d'observations. Il est alors facile d'obtenir des données ventilées selon le sexe puisque dès la conception du questionnaire, on peut intégrer la préoccupation d'une comparaison entre la situation des hommes et celle des femmes. On exerce également un contrôle direct sur la nature des questions que l'on pose. Lorsque la réalisation des enquêtes est confiée à des experts externes, il est important de s'assurer, en le stipulant au contrat, que les données seront sexuées. Dans le cadre d'une délégation d'offre de services, il est également important de stipuler au contrat que les données concernant des aspects

10. Voici les principaux endroits où l'on peut trouver des données ventilées selon les sexes :

- Statistique Canada : Adresse électronique : www.statcan.ca.
- Institut de la statistique du Québec : Cet organisme reprend les données de Statistique Canada portant sur le Québec et les publie sous une forme plus détaillée.
- Condition féminine Canada
- Conseil du statut de la femme du Québec
- La plupart des ministères et organismes gouvernementaux au fédéral et au provincial
- Organismes internationaux : Organisation des Nations Unies (ONU), UNESCO, Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), Fonds monétaire international (FMI), Banque mondiale. On trouve généralement les données compilées par ces organismes dans leurs sites Web ou à leurs bureaux, ou encore dans les bibliothèques.

D'après Ruth ROSE, *Introduction à l'analyse différenciée selon les sexes appliquée aux politiques gouvernementales*, document de formation, Protocole UQAM/Relais-femmes, Services aux collectivités, UQAM, 2000.

11. Lise MOISAN, *Êtes-vous du genre ? Un portrait comparatif de la situation socio-économique des femmes et des hommes de l'île de Montréal*, Conseil régional de développement de l'île de Montréal, comité Femmes et développement régional, 2000, 96 p.

tels que la fréquentation ou l'utilisation de services doivent être ventilées selon les sexes.

Pour enrichir l'information recueillie à partir des statistiques, on peut obtenir des données de nature plus qualitative en réalisant par exemple des entrevues de groupes et en consultant les documents produits par divers milieux – syndical, communautaire, universitaire – et par les groupes de femmes¹². Ces milieux se penchent sur les questions d'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que leurs conditions sociales depuis plusieurs années.

– Faire l'analyse des données

Voici quelques questions qui peuvent aider à intégrer l'ADS lors de l'analyse des données :

- Les données ventilées selon les sexes qui ont été recueillies soutiennent-elles le questionnement sur les différences entre la situation des hommes et celle des femmes intégré à l'étape de la problématique ?
- Quels écarts, déséquilibres et inégalités les comparaisons mettent-elles en évidence ?
- Quelles sont les causes des écarts observés entre les hommes et les femmes ?
- En quoi les rôles sociaux, les expériences, les besoins et les réalités socio-économiques des hommes et des femmes peuvent-ils expliquer ces écarts ?

Comparer les données et déterminer les écarts

Une fois les données recueillies, l'ADS intègre tout d'abord à l'analyse générale de celles-ci une analyse comparative de la situation des femmes et des hommes. Cette analyse permet de relever les écarts entre la réalité des femmes et celle des hommes.

12. Le Centre de documentation sur l'éducation des adultes et des femmes (CDEAF) est particulièrement riche en documents traitant de la situation sociale et économique des femmes.

Des loisirs pour « quels genres » de jeunes ?

Des activités de loisir ont été mises sur pied au cours des dernières années dans les municipalités pour attirer les jeunes qu'on ne rejoignait pas avec des activités traditionnelles de loisir.

On constate que dans certains quartiers, ces activités s'adressent très majoritairement aux garçons. En effet, une intervention faite auprès de l'un de ces organismes de loisir a permis de constater que sur 200 jeunes ayant participé aux activités au cours d'une année, 15 seulement étaient des filles (93 % de garçons et 7 % de filles).

Pour déceler les facteurs qui expliquent ces écarts majeurs de fréquentation, on doit examiner comment se fait le choix des activités offertes. On apprend que pour mieux répondre aux besoins des jeunes, l'organisme a mis en place un processus selon lequel ce sont les jeunes eux-mêmes qui décident des activités. Or, comme les garçons sont majoritaires, ce sont les activités qui les intéressent (billard, jeux vidéo de guerre spatiale, activités sportives, etc.) qui sont retenues. Les dépenses en équipement et l'aménagement des locaux sont donc faits en fonction de ces activités, qui ne répondent pas aux intérêts des filles, la preuve étant leur faible taux de participation.

Par cet exemple, on comprend l'importance d'intégrer une approche permettant de rejoindre les filles, de connaître leurs besoins et d'adapter en conséquence les lieux et les types d'activités si l'on veut avoir une offre de service qui soit véritablement accessible à tous les « genres » de jeunes.

Analyser les causes des écarts

L'ADS permet de dépasser le simple constat de l'existence des écarts pour en chercher les causes. Ces causes ont bien souvent un rapport avec les expériences particulières des femmes et des hommes, les rôles sociaux liés au sexe et les obstacles systémiques¹³ qui limitent la participation sociale des femmes, leur accès aux ressources et leur contrôle sur celles-ci. C'est souvent à cette étape qu'on sera amené à constater qu'un traitement égal n'engendre pas nécessairement un résultat égal. L'analyse des causes des écarts permettra, à l'étape suivante, d'élaborer des stratégies visant à redresser ces écarts, en tenant compte des rôles sociaux et des obstacles systémiques.

Si on revient à notre exemple de l'entrepreneurship, un portrait comparatif des femmes et des hommes entrepreneurs de l'île de Montréal ferait probablement ressortir qu'à l'instar du Québec, où 30 % des entreprises sont dirigées par des femmes, il y a moins de femmes que d'hommes chefs d'entreprises sur l'île de Montréal. Par ailleurs, ce portrait montrerait peut-être aussi que les femmes entrepreneurs ont généralement moins d'enfants que les hommes entrepreneurs.

Une analyse différenciée selon les sexes des données sur l'entrepreneurship amènerait à prendre en compte, entre autres, le rôle social de « mère responsable des enfants » généralement attribué aux femmes. Cela mettrait peut-être en évidence la chaîne causale suivante : en allouant plus de temps que les hommes aux soins des enfants, les femmes ne peuvent pas s'investir autant qu'eux dans le démarrage d'une entreprise ni consacrer autant de temps aux affaires. Le fait d'avoir des enfants pourrait donc s'avérer un obstacle systémique à l'entrepreneurship féminin alors qu'il ne le serait pas pour les hommes.

D'autres éléments pourraient faire l'objet d'une analyse : les revenus, la propriété d'un véhicule, les secteurs d'activités, la répartition hommes-femmes dans les emplois à temps partiel, les ghettos d'emplois féminins, le pourcentage de femmes chefs de famille monoparentale, etc.

13. Les obstacles systémiques sont des pratiques ou des décisions d'un système (société ou organisme) qui créent, sans le vouloir, des situations contribuant à maintenir ou à reproduire des inégalités.

- Élaborer des axes d'intervention et des moyens d'action

Voici quelques questions qui peuvent aider à intégrer l'ADS à l'élaboration d'axes d'intervention et de moyens d'action :

- Les axes d'intervention et les moyens d'action peuvent-ils avoir des impacts différents sur les femmes et sur les hommes en raison de leurs conditions socio-économiques différentes ?
- Les axes d'intervention et les moyens d'action permettent-ils de réduire les écarts ?
- Les ressources financières et humaines sont-elles suffisantes et serviront-elles à réduire les écarts ?
- Quels sont les indicateurs, les outils et les techniques de suivi les mieux adaptés aux mesures et aux moyens préconisés ?
- Quels sont, dans une perspective réaliste, les résultats attendus pour redresser les écarts et les inégalités entre les hommes et les femmes ?
- Quel échéancier se donne-t-on pour réduire les écarts ?

Les axes d'intervention et les moyens d'action (programmes, mesures, etc.) découleront de l'analyse faite précédemment. Selon l'ADS, il faut à cette étape-ci fixer des objectifs mesurables en regard de l'égalité entre les femmes et les hommes et établir des mesures permettant d'atteindre ces objectifs. Les mesures pourront être d'application générale, c'est-à-dire s'adresser autant aux femmes qu'aux hommes, mais aussi s'appliquer spécifiquement à l'un ou à l'autre sexe, afin de corriger les effets historiques des rôles sociaux. En effet, des mesures « neutres » peuvent produire des effets différents si elles s'appliquent à des femmes et à des hommes qui vivent des réalités socio-économiques différentes et, par conséquent, provoquer des effets indésirables en regard de l'objectif de l'égalité entre les sexes. Si de tels effets indésirables ne sont pas rectifiés par des mesures spécifiques, les écarts risquent de persister et de s'aggraver.

Pour prévenir les écarts : élaborer des stratégies spécifiques et agir en amont

Le constat des écarts dans la participation des femmes à certains secteurs d'activité dans le monde du travail fait parfois ressortir la nécessité d'élaborer des stratégies spécifiques et d'agir en amont pour diriger les filles dans des domaines d'étude qui déboucheront entre autres sur les emplois de la nouvelle économie.

On sait déjà que les filles sont encore minoritaires dans les champs d'études scientifiques et qu'en 1996, 23 % seulement des étudiants en sciences informatiques étaient de sexe féminin. La difficulté actuelle de répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée dans le domaine de la haute technologie est donc amplifiée par la faible présence des femmes.

Les stratégies et mesures visant à accroître le nombre de femmes dans ces domaines doivent donc s'inscrire très tôt dans le cheminement scolaire des filles. Aussi le matériel conçu pour amener les enfants à se familiariser avec l'usage des ordinateurs (jeux vidéo, logiciels éducatifs) devrait-il être adapté aux intérêts différents des filles et des garçons.

Un exemple concret illustrant ces stratégies est celui des « Scientifines ». On a mis sur pied ce programme d'aide aux devoirs après avoir constaté des différences d'apprentissage chez les deux sexes. Il est destiné aux filles de 9 à 12 ans provenant de milieux défavorisés. Les activités se déroulent après l'école et les filles s'initient aux activités scientifiques et informatiques dans un environnement respectant leur rythme. L'objectif est de les amener à apprécier ce type d'activités par l'acquisition de compétences et par le renforcement de leur confiance en elles. Elles seront ainsi plus susceptibles de poursuivre leurs études dans ces domaines et d'avoir accès à des emplois de qualité bien rémunérés.

Des mesures spécifiques pour les femmes

Il se peut qu'une analyse différenciée aboutisse à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une mesure spécifique. Par exemple, plus de 60 % des Montréalaises affirment avoir peur de sortir de chez elles le soir pour circuler dans leur propre quartier, alors que 15 % des hommes disent ressentir de l'insécurité. Cela n'empêche toutefois pas ces derniers de vaquer à leurs occupations, ce qui n'est pas le cas pour les femmes, surtout les plus âgées. De plus, l'analyse des causes de l'insécurité révèle l'une des manifestations les plus évidentes des inégalités entre hommes et femmes : la violence faite aux femmes. Cette insécurité et les contraintes qu'elle entraîne chez les femmes sont aussi intimement liées aux inégalités socio-économiques qui prévalent toujours entre les deux sexes. À partir du constat de ces différences et inégalités, les stratégies de sensibilisation et de prévention visant à accroître la sécurité et le sentiment de sécurité des femmes seront donc elles aussi différenciées selon le sexe. Ainsi, les messages adressés aux femmes et aux filles inciteront ces dernières à briser leur isolement, à cultiver leur autonomie et leur confiance en elles ainsi qu'à affirmer leurs limites, alors que les messages adressés aux hommes et aux garçons viseront à susciter une remise en question des comportements et des stéréotypes qui contribuent à miner l'intégrité physique et psychologique des filles et des femmes.

La prise en compte des besoins spécifiques des femmes ainsi que l'intégration de leur point de vue à l'aménagement urbain et à l'organisation des services publics a donné lieu à plusieurs réalisations. Par exemple, depuis 1996, à la suite de demandes des groupes de femmes et du CAFSU, la STCUM a mis en place le Service de descente ENTRE DEUX ARRETS, qui permet aux femmes et aux filles de se rapprocher de leur destination en soirée, en demandant au chauffeur d'arrêter entre deux arrêts réguliers.

Tiré de : Ville de Montréal (Femmes et ville) et Fédération canadienne des municipalités, Une ville à la mesure des femmes. Le rôle des municipalités dans l'atteinte de l'objectif d'égalité entre hommes et femmes, Montréal, octobre 1997, 26 p.

Poursuivons avec notre exemple de l'entrepreneurship. À partir du constat selon lequel les femmes sont moins nombreuses que les hommes à diriger des entreprises et que les rôles sociaux peuvent y être pour quelque chose, l'ADS exigerait tout d'abord de fixer un objectif mesurable ou observable, tel que l'augmentation d'un pourcentage x du nombre de femmes entrepreneurs d'ici x années. Du côté des moyens d'action, l'ADS pourrait suggérer la mise en application de mesures facilitant l'accès à des services de garde, ces mesures s'adressant autant aux hommes qu'aux femmes. Elle pourrait également mener à l'emploi de moyens d'action spécifiques pour les femmes, comme par exemple la mise sur pied de programmes de formation visant à démystifier l'entrepreneurship et à faire découvrir aux femmes ayant des enfants leur potentiel en matière de création d'entreprise.

– Procéder à l'évaluation

Voici quelques questions qui peuvent aider à intégrer l'ADS lors de l'évaluation :

- Les mesures et moyens d'action mis en œuvre ont-ils produit les effets escomptés ?
- Les femmes et les hommes reçoivent-ils une part égale des bénéfices découlant de ces mesures ou moyens d'action ?
- Quels sont les résultats obtenus compte tenu des objectifs fixés à l'étape précédente ?
- Les résultats obtenus permettent-ils de réduire les écarts, d'améliorer de façon soutenue la situation des femmes et les relations entre les hommes et les femmes ?
- Comment pourrait-on mettre à profit les résultats de cette évaluation dans le cadre de projets ou de programmes ultérieurs ?

À cette étape, il s'agit d'évaluer les résultats obtenus. C'est aussi le moment d'analyser, le cas échéant, pourquoi, en cherchant dans les rôles sociaux, en cherchant les obstacles, certains objectifs n'ont pas été atteints ou encore, pourquoi certaines des actions prévues n'ont pas été menées à terme. C'est en fonction d'un tel bilan que l'on pourra décider de modifier légèrement ou de revoir en profondeur les objectifs et les actions à venir en vue d'atteindre les objectifs généraux.

Dans notre exemple sur l'entrepreneurship, l'ADS demanderait de vérifier l'augmentation du pourcentage de femmes entrepreneures et de questionner les résultats obtenus.

■ **Les conditions de succès pour l'application de l'analyse différenciée selon les sexes**

– L'engagement des hautes instances

Dans la mesure où l'analyse différenciée selon les sexes marque un changement majeur dans les usages et dans la culture des organisations, le succès d'une telle démarche dépend en grande partie de l'adhésion et de l'imputabilité des hautes instances, politiques et administratives. En effet, il s'agit d'abord pour les gestionnaires haut placés dans l'organisation d'adhérer au principe qui sous-tend l'application de l'analyse différenciée selon les sexes, c'est à dire le redressement des écarts de développement entre les femmes et les hommes, et ensuite d'utiliser une méthode permettant son application. Par ailleurs, une connaissance des enjeux liés à la dynamique des rapports entre les sexes et, plus précisément, aux inégalités entre les sexes, est essentielle. Il va sans dire que tous les intervenants et toutes les intervenantes de l'organisation doivent être partie prenante de la démarche.

– Changer les façons de voir et de faire

Les politiques, les programmes, les mesures, ou encore les plans ou projets de développement qui tiennent compte des différences entre les sexes peuvent parfois entrer en conflit avec les valeurs dominantes de la société. En effet, l'application d'une approche différenciée remet en question un grand nombre de pratiques, de préjugés et d'idées préconçues relativement aux rôles sociaux des femmes et des hommes. Elle peut donc entraîner des changements importants dans la culture et la structure organisationnelles ainsi que le mode de représentation et de fonctionnement de l'organisme.

Comme elle est susceptible de heurter les conceptions et les valeurs des personnes participant à la collecte d'information ou de données, l'analyse différenciée pourrait être biaisée par des évaluations stéréotypées. Il faut donc veiller à susciter chez les personnes concernées une prise de conscience de leurs valeurs personnelles et de celles de l'organisation, et de la manière dont ces valeurs peuvent influencer sur les prises de décision et la collecte de données. Une sensibilisation aux valeurs et aux questions touchant les rapports de sexes et d'égalité ainsi qu'une formation peuvent s'avérer nécessaires. Par ailleurs, il importe que les hommes, autant que les femmes, portent la responsabilité de l'application de l'analyse différenciée selon les sexes.

Une allocation équitable des ressources

Les interventions municipales montréalaises visant à intégrer l'analyse différenciée se sont traduites par un réajustement des ressources mises à la disposition des personnes itinérantes. Après plusieurs années de financement de services pour les itinérants, la ville et les partenaires concernés ont constaté que l'essentiel des ressources était destiné à venir en aide aux hommes. La première étape a donc consisté à faire un relevé approximatif du nombre de femmes itinérantes. Après avoir évalué que la population itinérante était composée d'environ 30 % de femmes, on a constaté que seulement 8 % des ressources pouvaient répondre aux besoins des femmes sans abri. Les contributions municipales ont donc été réajustées pour apporter une aide financière à des organismes s'adressant à une clientèle féminine.

Tiré de : Ville de Montréal (Femmes et ville) et Fédération canadienne des municipalités, Une ville à la mesure des femmes. Le rôle des municipalités dans l'atteinte de l'objectif d'égalité entre hommes et femmes, Montréal, octobre 1997, 26 p.

– Le partenariat

L'application de l'analyse différenciée selon les sexes nécessite l'établissement d'un large partenariat. Il importe d'avoir recours aux groupes de femmes qui possèdent une expertise et une sensibilité sur les questions concernant l'impact des rôles sexués dans diverses problématiques. Le recours à une telle expertise est tout à fait incontournable lorsqu'il s'agit de concevoir et d'entreprendre des projets de développement accessibles à la fois aux femmes et aux hommes. La concertation avec les groupes de femmes et les différents partenaires est également importante à l'étape de l'évaluation des résultats, puisque chacun et chacune peut apporter un éclairage différent qui permettra de mieux guider les autorités dans la prise de décision. Il s'agit de prendre connaissance des réalités vécues par les femmes et de leurs besoins en matière de développement en s'adressant au départ aux premières intéressées. Il s'agit aussi de promouvoir une réelle participation des femmes à la vie politique et publique et au processus même de décision en matière de développement régional et local.

Les universitaires qui, de par leurs fonctions, jouent un rôle important dans l'approfondissement et la diffusion des connaissances, peuvent aussi influencer sur la façon de concevoir, de documenter et d'analyser le développement, en plus de contribuer à innover dans le domaine.

– L'allocation et le réaménagement des ressources

L'application de l'analyse différenciée nécessite des ressources. Les transformations nécessaires, la collecte de données statistiques ventilées selon le sexe et l'établissement de stratégies différenciées peuvent entraîner des coûts supplémentaires qu'il faudra évaluer au fur et à mesure de l'évolution des besoins. Mais il est toutefois important de prévoir dès le départ une allocation de ressources de base permettant de soutenir le processus d'intégration de l'analyse différenciée selon les sexes.

Une attention toute particulière devrait aussi être accordée à la répartition des ressources et des fonds de développement entre les femmes et les hommes, de manière à contrer une distribution inégale du financement entre les sexes lorsqu'il s'agit d'entreprendre ou de soutenir des projets de développement structurants au niveau régional.

Conclusion

■ Pour un développement égalitaire

Des pratiques de développement qui n'intègrent pas la prise en compte des réalités différentes des femmes et des hommes risquent fort, non seulement de reproduire, mais d'aggraver les inégalités entre les sexes. L'existence de telles inégalités est certes un frein au développement dynamique, durable et solidaire de l'île de Montréal.

Comme nous avons tenté de le démontrer, l'analyse différenciée selon les sexes est une approche qui intègre l'objectif de l'égalité entre les sexes à tout processus d'élaboration de politique, de programme ou de projet. C'est pourquoi l'ADS est un outil de première importance pour un véritable développement égalitaire.

Nous espérons que le présent document incitera les acteurs et les actrices du développement local et régional, chacune et chacun dans leur contexte spécifique, à s'approprier l'ADS et à l'intégrer à leur pratique.

Bibliographie

ANDREW, Caroline. *Dans quels contextes socio-politiques s'inscrivent les changements actuels en condition féminine*, in *L'analyse différenciée par sexe. Levier pour l'égalité ? Le développement ? La paix ?* Séminaire organisé par Relais-femmes et le Comité québécois de suivi de Beijing, 27 et 28 octobre 1997, p. 14-24.

BROWN, J. et al. *De la parole aux actes : un guide communautaire des engagements pris par le Canada à Habitat 11*, Toronto, Groot's, 1998.

CANADA (GOUVERNEMENT), AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD. *Politique sur l'analyse comparative de l'égalité des sexes*, Ottawa, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, 1999. 11 p.

CANADA (GOUVERNEMENT), CONDITION FÉMININE. *À l'aube du XXI^e siècle : Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes*, Ottawa, Condition féminine Canada, août 1995.

CANADA (GOUVERNEMENT), CONDITION FÉMININE. *Analyse comparative entre les sexes : guide d'élaboration de politiques = Gender-Based Analysis: a guide for policy-making*, Ottawa, Condition féminine Canada, 1996. 31 p.

CANADA (GOUVERNEMENT), CONDITION FÉMININE. *Les indicateurs de l'égalité entre les sexes : préoccupations publiques et politiques gouvernementales*, actes d'un symposium tenu à Statistique Canada, 26 et 27 mars 1998, Division de la recherche, janvier 1999.

CANADA (GOUVERNEMENT), MINISTÈRE DE LA JUSTICE. *La diversité et la justice : perspectives relatives à l'égalité des sexes. Guide d'analyse visant l'égalité des sexes*, Ottawa, Bureau de la conseillère en matière d'égalité des sexes, 1998.

CENTRE CANADIEN D'ÉTUDE ET DE COOPÉRATION INTERNATIONALE. *Approche genre dans les projets de coopération au développement*, session de formation, CECI, hiver 1998.

COADY INTERNATIONAL INSTITUTE. *Guide d'analyse sociale selon le sexe*. [S.l.], Coady international institute, 1989, 107 p.

COMITÉ QUÉBÉCOIS FEMMES ET DÉVELOPPEMENT. *Programme de formation sur mesure Genre et développement. Bilan et perspectives*, Montréal, Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI), 1993.

CONSEIL CONSULTATIF SUR LA CONDITION DE LA FEMME DU NOUVEAU-BRUNSWICK. *Grille d'analyse de l'équité. Un outil d'analyse de l'impact des initiatives sur l'équité des sexes*, Moncton, décembre 1995.

CONSEIL DE L'EUROPE. *L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cadre conceptuel, méthodologie et présentation des bonnes pratiques. Rapport final d'activités du Groupe de spécialistes pour une approche intégrée de l'égalité*, Strasbourg, mai 1998, 92 p.

CÔTÉ, Denyse et al. *Du local au planétaire. Réflexions et pratiques de femmes en développement régional*, Montréal, Les éditions du remue-ménage, 1995, 271 p.

COUSINEAU, Léa. « Présentation des travaux réalisés par le comité interministériel sur l'instrumentation de l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques du gouvernement du Québec », *bulletin d'information du Réseau québécois des chercheuses féministes*, vol. 8, avril 1999, p. 4.

DUFRESNE, Guy. « La régionalisation au Québec », *Relations*, septembre 1998, p. 211-212.

DUFRESNE, Guy. « Pour une régionalisation démocratique », *Relations*, septembre 1998, p. 213-216.

DUMONT, Johanne. « Femmes et développement régional. La Montérégie se mobilise », *Municipalités*, février-mars 1999, p. 24-25.

GAGNON, N. et Didier DUPONT. *Femmes et loisir : un nouvel enjeu social, document 1*, rapport de recherche, Ville de Montréal (Femmes et ville), décembre 1996.

GREASON, Vincent. « Décentraliser pour mieux privatiser », *Relations*, septembre 1998, p. 201-205.

GREASON, Vincent. « La nouvelle carte des structures régionales et locales », *Relations*, septembre 1998, p. 206-210.

HARDER, Sandra. *La restructuration économique au Canada : élaboration d'un cadre d'analyse qui tient compte des différences entre les sexes = Economic Restructuring in Canada: Developing a Gender-sensitive Analytical Framework*, Montréal, Laval, Condition féminine Canada, 1992, 28 p.

LAFONTAINE, Danielle. *Études féministes et paradigmes du développement : de l'interpellation à l'articulation*, in *Du local au planétaire. Réflexions et pratiques de femmes en développement régional*, Montréal, Les éditions du remue-ménage, 1995, 271 p.

LAPOINTE, J. et Margrit EICHLER. *Le traitement objectif des sexes dans la recherche*, Ottawa, Conseil de recherche en sciences humaines du Canada, ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1985.

MICHAUD, Anne. « Les femmes et la ville. Un enjeu local, un enjeu mondial », *Recherches féministes*, vol. 10, n° 2, 1997.

MINGUY, C., A. MICHAUD et H. MEAGHER. *Participation à la 1^{re} conférence internationale d'Eurofem sur le développement local et régional selon l'approche de genre*, rapport de mission, Finlande, juin 1998.

MOISAN, Lise. *Êtes-vous du genre ? Un portrait comparatif de la situation socio-économique des femmes et des hommes de l'île de Montréal*, Conseil régional de développement de l'île de Montréal, comité Femmes et développement régional, 2000, 96 p.

MOISAN, Lise. *Quand les femmes comptent. Pour une démythification du discours dominant*, Montréal, Relais-femmes, 1998.

NATIONS UNIES. *Programme d'action de la Quatrième conférence mondiale des femmes*, Beijing, 1995.

NATIONS UNIES. *Programme pour l'habitat*, rapport de la conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), Istanbul, juin 1996.

NEW-BRUNSWICK WOMEN'S COLLECTIVE. *Jeter les bases d'une analyse comparative entre les sexes au Nouveau-Brunswick*, rapport présenté à Condition féminine Canada, septembre 1998.

OVERHOLT, Catherine et al. *Les femmes dans le développement : grille d'analyse des projets*, Kumarian Press, 1985.

PAQUIN, Sophie. *Pour un quartier plus sûr*, Québec, comité Femmes et sécurité de la Petite-Patrie, octobre 1998.

QUÉBEC (GOUVERNEMENT). *L'habitat au Québec – Rapport du Québec présenté à l'occasion de la deuxième conférence des Nations Unies sur les établissements humains, Habitat II*, Istanbul, 1996.

QUÉBEC (GOUVERNEMENT), MINISTÈRE DES RÉGIONS ET SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. *La place des femmes dans le développement des régions : guide à l'intention des conseils régionaux de développement*, Québec, ministère des Régions et Secrétariat à la condition féminine, 1999, 43 p.

QUÉBEC (GOUVERNEMENT), SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. *Un avenir à partager. La politique en matière de condition féminine. Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises*, Québec, Secrétariat à la condition féminine, 1997.

QUÉBEC (GOUVERNEMENT), SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. *Un avenir à partager. La politique en matière de condition féminine. La place des femmes dans le développement des régions, 5^e orientation*, Québec, Secrétariat à la condition féminine, 1997.

QUÉBEC (GOUVERNEMENT), SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. *Projet mobilisateur portant sur l'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales, rapport de la première étape*, Québec, Secrétariat à la condition féminine, août 1999. 42 p.

QUÉBEC (GOUVERNEMENT), SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR, DIRECTION DES CONDITIONS DE TRAVAIL. *Activités des ministères et des organismes en matière d'accès à l'égalité 1984-1985 : données statistiques*, Québec, Secrétariat du Conseil du trésor, 1986. 72 p.

ROSE, Ruth. *Introduction à l'analyse différenciée selon les sexes appliquée aux politiques gouvernementales*, document de formation, Protocole UQAM/Relais-femmes, Services aux collectivités, UQAM, 2000.

SAINT-HILAIRE, Colette. *Du sexe au genre : comment penser la différence des sexes ?* in *L'analyse différenciée par sexe. Levier pour l'égalité ? Le développement ? La paix ?* Séminaire organisé par Relais-femmes et le Comité québécois de suivi de Beijing, 27 et 28 octobre 1997, p. 24-40.

SHARP, Carolyne. « Choix de société et jeux de pouvoir », *Relations*, septembre 1998, p. 201-205.

UNION INTERNATIONALE DES VILLES ET DES POUVOIRS LOCAUX (IULA). *Déclaration mondiale sur les femmes dans le gouvernement local*, Harare, 1998.

VILLE DE MONTRÉAL (FEMMES ET VILLE) et FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS. *Une ville à la mesure des femmes. Le rôle des municipalités dans l'atteinte de l'objectif d'égalité entre hommes et femmes*, Montréal, octobre 1997, 26 p.